

CAS PRATIQUES

Monsieur LEDOUX exploite depuis cinq ans le magasin «BIOVIE » dans la périphérie de Besançon. Il s'approvisionne auprès d'agriculteurs du département qui se sont spécialisés dans la culture et l'élevage biologique. Il vend des produits frais, fruits et légumes, viandes, poissons provenant de l'aquaculture, ainsi que des produits d'épicerie.

Chaque mardi, il a l'habitude de commander des volailles auprès de Stéphane LEBLANC, agriculteur situé dans la commune d'Ornans. Il lui envoie un courriel indiquant le type de volaille qu'il souhaite acheter ainsi que la quantité. Jusqu'à présent, tout se passait bien. Mais depuis le début de l'année, plusieurs incidents se sont produits. La livraison n'était pas toujours conforme à la commande. Monsieur LEDOUX en a fait part à l'agriculteur qui s'est emporté.

La semaine dernière, Monsieur LEDOUX a envoyé un courriel dans lequel il passait commande, pour un montant de 350 euros environ, de volailles et d'œufs. Cette fois encore, les produits livrés ne correspondent pas la commande et la facture atteint la somme de 408 €. Monsieur LEDOUX a contacté Stéphane LEBLANC qui lui a répondu s'être conformé au courriel envoyé.

1.1. Quel tribunal Monsieur LEDOUX pourrait-il saisir pour régler ce litige ?

1.2. Le courriel envoyé par Monsieur LEDOUX, qu'il a conservé dans sa boîte aux lettres électronique, peut-il servir de preuve ?

Monsieur LEDOUX envisage de développer son commerce et de vendre des fromages de chèvre biologiques. Il a pris contact avec Madame LAMARQUE, propriétaire de plusieurs hectares de terre, qui s'est lancée l'an dernier dans l'élevage de chèvres. Elle fabrique artisanalement le fromage et le revend à plusieurs commerçants de la région. Elle propose également à la vente des terrines à base de viande de chèvre qu'elle réalise dans son atelier. Monsieur LEDOUX rend visite à Madame LAMARQUE dans sa ferme.

2. Monsieur LEDOUX se demande si Madame LAMARQUE a le statut d'agriculteur. Qu'en pensez-vous ?

Pour faciliter la gestion de son commerce, Monsieur LEDOUX a fait l'acquisition d'un nouveau matériel frigorifique auprès de la société ECOFRIO, pour la somme de 3.500 euros . Cette société, installée à Charolles, en Saône et Loire, bénéficie d'une forte notoriété. Le matériel a été livré le 5 avril. Il est indiqué sur la facture « règlement 30 jours fin de mois ». Sur le bon de commande, il est par ailleurs précisé: « Le vendeur reste propriétaire des marchandises jusqu'au paiement complet du prix par l'acheteur. »

3.1. Comment peut-on qualifier juridiquement le contrat passé ? Donnez sa définition ; présentez les caractéristiques juridiques de ce contrat.

3.2. Le délai de paiement vous semble-t-il conforme à la loi ? A quel moment Monsieur LEDOUX devra-t-il payer ?

3.3. Qualifiez juridiquement la clause et dites si elle est licite.

Au cours de la semaine, Monsieur LAFORET, un client fidèle, a fait ses achats au magasin. Alors qu'il venait de régler la note, il a glissé et chuté lourdement. Le sol était encore mouillé, après que Monsieur LEDOUX ait récuré le carrelage. Il a fallu appeler les secours et transporter Monsieur LAFORET aux urgences. Le médecin a diagnostiqué une entorse de la cheville.

4. Monsieur LEDOUX peut-il être tenu responsable de cette chute ? Justifiez.

En ouvrant le magasin ce matin, Monsieur LEDOUX se rend compte que la fenêtre de la réserve a été brisée et que tous les produits d'épicerie (terrines, céréales sous vide, gâteaux...) ont été volés. L'alarme est retrouvée débranchée. En revanche, les caméras de vidéosurveillance montrent bien deux individus cagoulés qui s'introduisent dans le local et remplissent plusieurs sacs de marchandises. Monsieur LEDOUX a appelé les policiers qui ont procédé à des relevés d'empreinte.

5. Selon vous, le délit de vol est-il constitué ?

La police interroge Justine LEGRAND, la salariée que Monsieur LEDOUX a embauchée il y a six mois. La jeune fille finit par avouer qu'elle connaît les auteurs du vol et qu'elle a accepté de débrancher, en toute connaissance de cause, l'alarme pour leur permettre de commettre leur forfait.

6. Que risque Justine LEGRAND ?